Comité de parents de la CSDM

CAHIER DES COMITÉS

Commission scolaire de Montréal

Comité de parents de la CSDM

COMITÉ DE PARENTS DE LA CSDM
3737, rue Sherbrooke Est, bureau 517
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6121
Courriel : comite.parents@csdm.qc.ca

POUR TOUS LES COMITÉS DU CP

FORMATION DE COMITÉS

Certains comités sont permanents, leur formation est prévue par le règlement intérieur du Comité de parents (CP) de la CSDM et leur composition doit être renouvelée annuellement. Le CP peut également recommander la formation de comités de travail sur des sujets spécifiques qui l'interpellent. Leur composition est alors déterminée par le CP, ainsi que leur objet d'étude, leurs mandats et les échéanciers appropriés. Ces comités de travail se rencontreront selon leurs besoins.

Tous les membres du Comité de parents de la CSDM sont conviés à participer à l'ensemble de ces comités. Pour certains d'entre-eux, les parents non membres du Comité de parents peuvent y être admis à titre de membre actif ou encore d'expert-conseil.

COMITÉS DU CP

1. COMITÉ DES ÉCOLES SECONDAIRES

COMPOSITION

Tout membre intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents des conseils d'établissement.

Ce comité permanent a pour mandat de réunir les représentants des écoles secondaires afin de réfléchir et d'échanger sur les pratiques actuelles pour améliorer les services offerts aux élèves du secondaire, et d'en faire un rapport au CP.

Il voit également à étudier l'application du projet de révision de l'offre de services de la CSDM de l'année en cour.

Le comité des écoles secondaires présente ses recommandations au Comité de parents selon les modalités du Règlement intérieur.

NOTE : Le commissaire-parent du secondaire supervise ce comité.

2. COMITÉ FORMATION

COMPOSITION

Tout membre du CP intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents des conseils d'établissement.

Ce comité permanent produit et tient à jour les outils (guides, brochures, dépliants, etc.) de formation et d'information pour les parents. Il voit à développer de la formation pour les parents de la CSDM et pour les parents de la structure, par l'organisation de conférences, d'ateliers et de tout autre moyen pertinent.

NOTE : La ou le responsable de la formation supervise ce comité et, le cas échéant, peut former des sous-comités.

3. COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

COMPOSITION

Quatre membres du CP, qui n'ont aucun lien familial ensemble et qui ne sont pas membres du comité exécutif. Une personne, parmi ces quatre membres, est nommée responsable du comité par le CP.

(Il est préférable que ce ou cette responsable ait complété au moins une année au sein de ce comité. Ce comité doit rendre des comptes seulement à l'assemblée du CP. Le quorum de ce comité doit être de deux membres.)

Ce comité permanent tient au moins trois réunions par mandat, de novembre à octobre. Il vérifie de façon systématique que toutes les dépenses du CP sont faites en conformité avec les différentes politiques de la CSDM, des règles budgétaires, des mandats et des résolutions du CP. S'il le juge opportun, il peut rencontrer toute personne, afin de remplir adéquatement son mandat. Il présente au CP un rapport d'étape suivant chaque réunion et un rapport final à la fin de son mandat.

4. COMITÉ GOUVERNANCE

COMPOSITION

Au moins trois membres en règle du CP, dont une majorité qui ne siègent pas au comité exécutif.

Ce comité permanent a la charge de la vérification annuelle du règlement intérieur du CP et de la révision du formulaire de candidature aux postes électifs du comité exécutif, des commissaires-parents et de la délégation à la Fédération des comités de parents du Québec.

5. COMITÉ COMMUNICATION

COMPOSITION

Tout membre du CP intéressé ou qui a des affinités et des compétences avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents de la structure parentale.

Ce comité a la charge des communications produites par le CP. Il voit à développer des outils variés de communication et d'information : site internet, médias sociaux, communiqués, etc.

NOTE : La vice-présidence aux communications supervise ce comité et, le cas échéant, peut former des sous-comités.

6. COMITÉ DE SÉLECTION DES PARENTS AU CCSEHDAA

COMPOSITION

De cinq à sept membres du CP, dont un membre du comité exécutif du CP et, dans la mesure du possible, un membre ayant une bonne connaissance des différents difficultés et handicaps présents à la CSDM.

Ce comité permanent a le mandat d'étudier les candidatures reçues pour le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) et de faire une recommandation au CP pour désigner les parents qui siégeront au CCSEHDAA pour pourvoir les postes qui sont en fin de mandat.

En cours d'année, lors d'une démission ou de la nécessité de remplacer un parent en défaut selon le règlement intérieur du CCSEHDAA, le comité doit pourvoir le poste vacant.

Dans les deux cas, et dans la mesure du possible, le comité désigne un parent représentant les élèves selon les conditions particulières quant au handicap et au niveau scolaire ou type d'établissement de son enfant.

7. COMITÉ EHDAA DU CP

COMPOSITION

Tout membre intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents des conseils d'établissement.

Ce comité de travail a pour mandat de réfléchir aux besoins des parents d'enfants à besoins particuliers en fonction de l'actualité et des demandes exprimées.

8. COMITÉ SUR LE SERVICE DE GARDE ET L'OFFRE ALIMENTAIRE

COMPOSITION

Tout membre intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents des conseils d'établissement.

Ce comité de travail a pour mandat de proposer des pistes de solution et d'amélioration pour ces services.

9. COMITÉ SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

COMPOSITION

Tout membre intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité est offerte aux parents des conseils d'établissement.

Ce comité de travail a pour mandat l'étude des frais exigés aux parents dans les écoles de la CSDM et de proposer un guide de bonnes pratiques à l'intention des parents.

10. COMITÉ DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

COMPOSITION

Tout membre intéressé ou qui a des affinités avec le sujet.

La participation à ce comité de travail est offerte aux parents des conseils d'établissement provenant des écoles spécialisées de la CSDM.

11. COMITÉ EXÉCUTIF DU CP

COMPOSITION

Tous les membres qui sont élus aux postes de commissaires-parents, de la présidence, de la vice-présidence, de la vice-présidence aux communications, de responsables des comités régionaux et de la délégation à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

Ce comité permanent a pour mandat de soutenir l'ensemble des comités du CP. Il assure le bon fonctionnement des affaires courantes et administratives du Comité de parents de la CSDM. Il assure aussi le suivi de l'ensemble des recommandations des comités.

NOTE : La présidence du CP supervise le comité exécutif.

COMITÉS DE LA CSDM

Le CP peut aussi déléguer certains membres pour siéger sur les comités institutionnels et les comités de travail de la CSDM, aux côtés des membres du Conseil des commissaires et de l'administration de la CSDM.

1. COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA QUALITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS SUR LE TERRITOIRE

Comité ayant pour mandat l'étude des résultats scolaires, du Plan d'engagement vers la réussite (PEvR), des cours d'été, etc. (D'autres dossiers peuvent s'ajouter.)

Membres → 2 représentant.e.s du CP (et 1 substitut)

2. COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ

Comité ayant pour mandat l'étude du plan de lutte contre l'intimidation, de la sécurité autour des écoles : circulation, signalisation, déneigement, etc. (D'autres dossiers peuvent s'ajouter.)

Les rencontres se feront selon les disponibilités des membres. Trois ou quatre rencontres par année.

Membres → 2 représentant.e.s du CP (et 1 substitut)

3. COMITÉ OUTILS FINANCIERS

Comité ayant pour mandat de suivre le cadre financier de la CSDM et de développer des outils et une stratégie afin d'informer les parents qui siègent aux conseils d'établissement concernant le budget de la Commission scolaires et les budgets des établissements.

Membres → 1 représentant.e par région et 1 commissaire-parent

4. COMITÉ STRATÉGIE PRO-PARENTS

Comité ayant pour mandat de revoir la stratégie pro-parents de la CSDM.

Membres → commissaires-parents et représentant.e.s

5. COMITÉ CONSULTATIF SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Ce comité traite de la politique du transport scolaire, les contrats des berlines et autobus et tous sujets reliés au transport scolaire.

Les rencontres se feront de jour, au Centre administratif de la CSDM.

Membres → 1 représentant.e du CP (et 1 substitut)

6. COMITÉ CENTRAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce comité, composé des différents partenaires, se réunit deux à trois fois par année, de jour au centre administratif de la CSDM. Il traite de tout ce qui peut toucher l'environnement en fonction des politiques de la CSDM.

Membres → 1 représentant.e du CP (et 1 substitut)

Comité de parents de la CSDM

COMITÉ DE PARENTS DE LA CSDM
3737, rue Sherbrooke Est, bureau 517
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6121
Courriel : comite.parents@csdm.qc.ca

CALENDRIER DES CONFÉRENCES / 2018-2019

Organisées par le Comité de parents de la CSDM

DATE	HEURE	THÈME	CONFÉRENCIER
4 décembre 2018	19h à 21h	L'enfant, les écrans et la concentration ?	Robert Darche
16 janvier 2019	19h à 20h30	Accompagner mon enfant dans ses devoirs et ses leçons	Germain Duclos
6 février 2019	19h à 21h	La Douance	Suzanne Tremblay
26 mars 2019	19h à 21h	"Aider les garçons sans nuire aux filles"	Suzanne Tremblay
10 avril 2019	19h à 20h30	L'anxiété chez les élèves du préscolaire et du primaire	Catherine F. - Simard
7 mai 2019	19h à 21h	Responsabiliser son enfant	Germain Duclos

LIEU DES CONFÉRENCES
Salle Laure-Gaudreault
3737, rue Sherbrooke Est, 5e étage

FORMATIONS OFFERTES GRATUITEMENT À TOUS

POUR VOUS INSCRIRE
Par courriel :
cp.formation@csdm.qc.ca, inscrivez : Votre nom, votre numéro de téléphone.

Vous serez automatiquement inscrit

Commission scolaire de Montréal

Comité de parents de la CSDM

COMITÉ DE PARENTS DE LA CSDM
3737, rue Sherbrooke Est, bureau 517
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6121
Courriel : comite.parents@csdm.qc.ca

CALENDRIER DES RÉUNIONS / 2018-2019

RENCONTRES DU CP	RÉGION SUD
Lieu : Salle Laure-Gaudreault, 5e étage 3737, rue Sherbrooke Est, 19 h **Excepté** le 30 octobre (élection du CP) Lieu : Auditorium de l'école Marguerite-De Lajemmerais 5555, rue Sherbrooke Est	Lieu : Bibliothèque École Jeanne-Mance 4240, rue de Bordeaux, 19 h
⚠ 30 octobre 2018 (élections)	2 octobre 2018
27 novembre 2018	12 novembre 2018
11 décembre 2018 (au besoin)	
22 janvier 2019	
19 février 2019	4 février 2019
19 mars 2019	
30 avril 2019	8 avril 2019
28 mai 2019	13 mai 2019
11 juin 2019	

⚠ **ÉLECTIONS**
Auditorium de l'école Marguerite-De Lajemmerais
5555, rue Sherbrooke Est

RENCONTRE DU CP
Salle Laure-Gaudreault, 3737, rue Sherbrooke Est, 5e étage

RÉGION SUD
Bibliothèque de l'école Jeanne-Mance,
4240, rue de Bordeaux

✉ Une invitation sera expédiée pour chaque rencontre avec les détails.

Commission scolaire de Montréal